
Séance du 11 juin 2026

N° 2026_57

Désignation des
représentants au
développement
durable auprès de la
Communauté
d'Agglomération du
Niortais

L'an deux mil vingt-six, le onze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Virginie MORETTI, Didier DAVID, Thierry BOISSINOT, Jean-Luc CHARTIER, Patrick MOULINEAU, Christian PINEAU, Sybille REDIEN, Nathalie DENIAU, Sophia AUGER, Mickaël CHATELLIER, Thomas BEVILLE, Guillaume PORCHET, Jérémy METAIS, Isabelle PIDOUX, Dorothée LORHO, Laure-Anne CHARGE, Chantal THIBAUT.

Excusée avec pouvoirs : Raphaële GONTIER donne pouvoir à Virginie MORETTI.

Excusé sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Thomas BEVILLE.

Date de convocation : 4 juin 2026

Date d'affichage : 12 juin 2026

Conseillers en exercice :	19
Présents :	18
Excusés :	01
Pouvoirs :	01
Votants :	19

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :
Publié le :

N° 57 : Désignation des représentants au développement durable auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Madame le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des représentants « développement durable » de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais a des compétences dans le domaine du développement durable, notamment la Plan Climat Air Energie Territorial, elle souhaite associer et informer ses communes membres par la désignation d'un référent ;

Considérant qu'il appartient à chaque commune de désigner ses représentants au sein de cette commission ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner un représentant titulaire : M. Jérémy METAIS;

Pour siéger au sein de la Commission « Développement durable » de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Thomas BEVILLE



Le Maire,



Lucy MOREAU

Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr